

COMMISSION DES DELEGUES

Réunion du Vendredi 28 août 2020 à 17 h 00

P.V. N° 1

Présents : Madame Béatrice **MONNIER** - Messieurs André **ABLARD** – Robert **ANDRE** - Jacky **BALLON** - Patrick **FAUTRAD** - Gérard **IVORA** – Yvan **MASSOLO** - Mourath **NDAW** - Marc **PASERI** - Jean-Luc **PHILIPPS** - Jean-Paul **RUIZ** - Yves **SAEZ**

Absents excusés : Madame Nathalie **COGGIA**

Assiste à la séance : Monsieur André **VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €), ou joints par chèque s'il ne s'agit pas d'un club,

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Composition du bureau jusqu'au 28/09/2020 (rappel)

- Répartition des fonctions jusqu'au 28/09/2020 (rappel)

- Délégués saison 2020/2021

Frais de déplacement des délégués

- Préparation de la réunion plénière d'avant saison des délégués, ce même jour à 18 h.

- Présentation d'un nouveau délégué.

Président : Monsieur André **ABLARD**

Vice-Président Délégué : Monsieur Yves **SAEZ**

Vice-Président : Monsieur Mourath **NDAW**

Désignations : Monsieur André **ABLARD** – Madame Nathalie **COGGIA** (directrice administrative)

Secrétaire : Monsieur Jean-Luc **PHILLIPS**

Secrétaire Adjointe : Madame Béatrice **MONNIER**

Délégué du Comité Directeur : Monsieur Gérard **IVORA**

Représentant de la Commission des Arbitres : Monsieur Robert **ANDRE**

Cartes grises et justificatifs de domicile : Madame Béatrice **MONNIER**

Classification des matchs à risques : Messieurs Yves **SAEZ** - Jean-Luc **PHILLIPS** - Gérard **IVORA** - Patrick **FAUTRAD** – Jean-Paul **RUIZ**

Frais de déplacement "impayés" : Madame Béatrice **MONNIER**

Vérification de l'envoi des rapports : Messieurs Gérard **IVORA** - Jean-Luc **PHILIPPS**

Statistiques : Monsieur Jacky **BALLON** (jusqu'au 28/08/2020)

Porte-parole des délégués convoqués auprès des commissions disciplinaires :

- **Appel disciplinaire** : Monsieur Yvan **MASSOLO**
- **Discipline** : Monsieur Jean Luc **PHILLIPS**

Le Président remercie tout d'abord les membres de la Commission pour le travail accompli durant la précédente saison qui a été écourtée en mars par la Covid 19. Il devait cesser ses fonctions à la fin de la saison 2019-2020 mais en raison de cette épidémie le comité de direction a prolongé le mandat des commissions jusqu'au 28 septembre 2020. Après cette date la présidence sera assurée par André **VITIELLO**, également secrétaire général, avec l'équipe qu'il constituera pour la prochaine saison.

Deux nouveaux délégués régionaux ont été proposés à la Ligue : Messieurs Patrick **GUIGUES** et Jean-Yves **FAUCHER** et deux nouveaux délégués permis de conduite : Messieurs Robert **ANDRE** et Khirdine **BENNOUR**.

Deux délégués permis de conduire une équipe de jeunes ont demandé à revenir en District pour raison personnelle : Madame Laure **MARTINEZ** et Monsieur Florent **VILLANOVA**.

Un nouveau candidat, Jean-Pierre **MARY**, ancien délégué national, est reçu par la commission.

Il demande aux membres de la commission s'ils souhaitent continuer leurs fonctions. Ceux-ci sont tous favorables à part Monsieur Jacky **BALLON** qui souhaite ne pas continuer l'établissement des statistiques mensuelles. Le président en prend acte.

Il indique ensuite que pour la saison prochaine le District a poursuivi la mise en place pour certaines catégories du paiement mensuel.

Il présente ensuite le déroulement de la réunion plénière d'avant saison des délégués qui a lieu dès la fin de la présente réunion de la commission ce même jour à 18 h 00.

Nombre de délégués pour le District du Var : 43

- Délégué L.F.P. : 1
- Délégués nationaux : 2
- Délégués régionaux : 9 dont 1 féminine
- Délégués Permis de conduire une équipe de jeunes « Ligue » : 12
- District : 19 dont 1 féminine

*Prochaine réunion
sur convocation*

REUNION PLENIERE D'AVANT SAISON DES DELEGUES

Vendredi 28 août 2018 à 18h00

Président : Monsieur André **ABLARD**

Vice-président délégué : Monsieur Yves **SAEZ**

Secrétaire : Monsieur Jean-Luc **PHILIPPS**

Représentant du CD : Monsieur Gérard **IVORA**

Membres : Madame Béatrice **MONNIER** - Messieurs Robert **ANDRE** - Jacky **BALLON** - Patrick **FAUTRAD** - Yvan **MASSOLO** - Mourath **NDAW** - Marc **PASERI** - Jean-Paul **RUIZ**.

Absente excusée : Madame Nathalie **COGGIA** -

Délégués présents : Madame Laure **MARTINEZ** – Michel **ALEXANDRE** – Serge **BATTAGLIONE** - Bernard **BIAVA** – Henry Paul **DESIGNES** - Jacques **DUPONT** – Christophe **ESCUDERO** – Pierre **ESQUIER** – Jean-Yves **FAUCHER** - Jean Pierre **FRANCESCHINI** – Cédric **GENTE** - Marc **GIRAUD** - Bernard **JANIN** – Julien **LE DORAN** – Jean Claude **LOVISOLO** – Francis **MINISCALCO** – Michel **MOMBOISSE** – Alain **NICOLLAÏ** - Christian **RINAUDO** – Benyagoub **SABI** - Jacky **SICHNKNECHT** – Pierre **VALENTIN** - Florent **VILLANOVA** – Charles **ZARCONI**.

Délégués excusés : Messieurs Khirdine **BENNOUR** – Guy **BOLARD** – Stéphane **DONDERO** - Patrick **GUIGUES** - Slah **HACHANI** - Christian **ROERO** - Blaise **SASSO**.

Assistent à la réunion : Messieurs André **VITIELLO** - Jean-Pierre **MARY**

Absents non excusés : Messieurs Jean-Pierre **CHASSON** - Jean Paul **MULDER**

Cette réunion, en raison de la crise sanitaire du Covid 19, s'est déroulée sur le parking du District dans le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les participants. Il indique qu'à la fin de la saison dernière il devait cesser ses fonctions mais qu'en raison de la Covid 19 le Comité Directeur a prolongé le mandat des commissions jusqu'au

28 septembre 2020. A compter de cette date c'est André VITIELLO, secrétaire général, qui va prendre la présidence de la Commission.

Il présente ensuite un nouveau délégué district : Jean-Pierre **MARY**, ancien délégué national et ancien secrétaire général.

Il félicite Patrick **GUIGUES** et Jean-Yves **FAUCHET** comme délégués régionaux et Robert **ANDRE** et Khirdine **BENNOUR** comme délégués permis de conduire. Une déléguée permis de conduire Laure **MARTINEZ** et un délégué également permis de conduire Florent **VILLANOVA** ont demandé à redescendre en District pour raison personnelle.

Quatre délégués ont cessé leurs fonctions : Mesdames Valérie **TOMASSONE**, Catherine **DARDON** et messieurs Jean-Pierre **PRINCE** et Marc **ESCUDERO**. Il les remercie pour le travail qu'ils ont accompli.

Concernant la COVID 19 il remet à chaque délégué une photocopie des mesures sanitaires éditées par la Ligue Méditerranée. Il complète ces mesures par quelques règles complémentaires à appliquer :

- Signaler rapidement au District dans le cas d'une atteinte du Covid 19,
- Rencontrer le Référent Covid ou dirigeant du club,
- Les mesures de prévention à destination du public doivent être affichées au niveau de tous les guichets billetterie, de tous les accès au site et de tous les points jugés pertinents à l'intérieur du site.
- Vérifier s'il y a une mise à disposition d'agents nettoyeurs adaptés au lavage des mains (savon et/ou solution hydroalcoolique),
- Sanitaires : les portes des blocs sanitaires doivent être maintenues en position ouverte pour éviter les contacts réguliers des spectateurs avec les poignées de portes,
- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateurs et personnels) à partir de 11 ans,
- Quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle. Il est obligatoire pour toutes les personnes prenant place sur le banc de porter un masque durant toute la rencontre à l'exception du coach,

- Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à la zone des vestiaires,
- La durée du passage au vestiaire avant et après le match doit être réduite,
- L'accès aux vestiaires des équipes, des arbitres ainsi qu'au bureau des délégués doit être particulièrement limité. Le remplissage de la FMI se fera après utilisation du gel hydroalcoolique par chaque intervenant avant son utilisation de la tablette,
- Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu sont interdits,
- Les coups d'envoi fictifs sont interdits,
- Les joueurs entreront ensemble sur l'aire de jeu après s'être alignés dans le tunnel sous réserve que la distanciation physique puisse être assurée. Dans le cas contraire, l'entrée des équipes sur le terrain sera faite de façon séparée et successive, club recevant en dernier,
- La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est supprimée,
- Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne sauf les groupes de 10 maximums.

Il conseille aux délégués d'avoir une petite bouteille de gel hydroalcoolique dans la poche.

Il fait ensuite quelques rappels : lecture du règlement de la compétition tenue – neutralité - devoir de réserve – sortie sécurisée - utilisation de la tablette – maîtrise de l'informatique - alerte météo orange ou rouge - vérification des désignations le vendredi soir après 18 h 00 – indisponibilités – production d'un certificat médical pour ceux qui ont plus de 73 ans. Il ajoute qu'en cas d'incidents sur un match il doit être prévenu rapidement.

Il conseille de prendre une photo de la FMI avant et après le match.

Il indique, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, d'envoyer rapidement au secrétariat du District la fiche de renseignement et la charte sous peine de ne plus être désigné.

Avec l'utilisation du rapport dématérialisé, qui doit être envoyé dans les 48 heures, il est inutile d'envoyer une copie au secrétaire Jean-Luc **PHILIPPS**, les rapports étant vérifiés le jeudi au District.

Il précise que lors de la présence d'un observateur d'arbitres le délégué doit rester ¼ d'heure après le début du débriefing et de quitter le stade, en le prévenant, si celui-ci n'a pas terminé.
Le désignateur d'arbitres Monsieur Patrice **BOUREAU** demande aux délégués de ne pas l'appeler le week-end car il est injoignable ces jours-là.

Il indique que Monsieur Jean-Paul RUIZ a été désigné par le Comité Directeur pour superviser certaines rencontres. Il devra être inscrit sur la feuille de match. Cette fonction est à titre bénévole.

Il ajoute que pour la saison 2020-2021 le District a confirmé la mise en place pour certaines catégories (voir ci-dessous) du paiement des frais de déplacement.

FRAIS DE DEPLACEMENT PAYES PAR LE DISTRICT (avant le 10 du mois suivant) :

- D1
- D2
- D3 (pas de délégué)
- D4 (pas de délégué)
- CRITERIUM D1
- U 19 D1
- U 18 D1
- U 17 D1

Pour les autres pas de changement ce sont les clubs qui paient.

FRAIS DE DEPLACEMENT PAYES PAR LA LIGUE (provisoirement) :

- R1 F
- U 18 R1 et R2
- U 17 R
- U 16 R1 et R2
- U 15 R
- U 18 RF ?
- U14 R

Pour les U20 R1 et R2 les frais sont à la charge des clubs.

Pour les autres pas de changement ce sont les clubs qui paient.

Yves **SAEZ** demande aux délégués qui sont désignés ce week-end pour les rencontres de Coupe de France de lui faire remonter les problèmes qu'ils ont rencontrés avec la mise en place du protocole concernant la Covid 19.
Plusieurs autres questions d'ordre général sont posées par des délégués auxquelles il est répondu par les membres de la commission.

Le Président souhaite à tous, malgré ce Covid 19, une excellente saison ainsi qu'à celui qui va lui succéder André **VITIELLO**. L'ordre du jour étant épuisé il clôture la réunion à 18 heures 45.

Le Président : André ABLARD
Le Secrétaire : Jean-Luc PHILIPPS
La Secrétaire adjointe : Béatrice MONNIER